
Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 15 décembre 2020, à 18 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

L'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et elle est régulièrement tenue selon la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2020-229

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté en reportant le point 7.2 : Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser une hauteur en étages maximale de 2 dans la zone PC-9 à une prochaine séance et en ajoutant le point 8.1 : Acceptation collective et transport des déchets solides et des matières recyclables.

Bonsoir à tous,

Nous sommes heureux de vous accueillir ce soir pour cette séance spéciale du budget 2021.

Le conseil municipal a préparé cet exercice financier avec prudence. La prochaine année présentera, elle aussi, de nombreux défis que nous sommes prêts à relever ! Entre autres, la gestion de la pandémie sera toujours présente en début d'année et s'échelonnera probablement sur plusieurs mois. Nous allons poursuivre le travail en collaboration avec la population, les commerçants et les entreprises pour trouver des solutions et des alternatives.

Plusieurs projets seront réalisés au cours de la prochaine année afin de continuer d'instaurer des solutions durables et efficaces qui placeront plus que jamais les citoyens au cœur des orientations municipales et pour favoriser davantage le développement économique et résidentiel de notre territoire.

Pour le congé des fêtes et dû à la Covid-19, les édifices municipaux, tels que l'hôtel de ville, l'aréna Nicol Auto et la Maison de la culture seront fermés au public du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement. Pour une urgence concernant l'aqueduc, l'égout ou la voirie, vous pouvez communiquer avec le 1-866-943-1286.

Les infrastructures extérieures sont maintenant accessibles à la population. Que ce soit les glissades au Club de Golf Beattie, le sentier de ski de fond ou la patinoire située sur la 12^e Avenue Est, la population pourra profiter du grand air extérieur pour s'amuser durant le congé des fêtes !

En cette période de l'année, le conseil souhaite vous rappeler l'importance du respect des mesures sanitaires mises en place par les autorités. Le port du couvre-visage, le lavage des mains et la distanciation physique de deux mètres sont essentiels pour limiter la propagation de la COVID-19. Encore une fois, redoublons de prudence afin de se protéger contre ce virus et d'éviter de possibles éclosions dans notre communauté.

En terminant, je veux remercier les travailleurs qui œuvrent dans les services essentiels publics et privés qui sont toujours au front pour nous protéger contre la COVID-19. Votre courage et votre détermination sont des exemples pour nous tous !

Merci également aux commerçants et entrepreneurs qui, tout en respectant les mesures sanitaires, participent activement à la vie économique de notre territoire.

Et finalement, merci à vous, chers citoyens pour votre grande capacité d'adaptation et votre résilience.

ENSEMBLE, continuons de prendre soin les uns des autres ! Un joyeux temps des fêtes à vous !

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Acquisition portion de terrain

Résolution no 2020-230

ATTENDU QUE lors des relevés de terrain effectués par Patrick Descarreaux, arpenteur géomètre, celui-ci a constaté que l'emprise de la rue Pagé entre la 12^e Avenue Est et l'avenue Cardinal empiétait de 4,88 m sur le terrain (3 542 177) appartenant au centre de service solaire;

ATTENDU QUE la même situation a été relevée sur la 12^e Avenue Est pour une largeur de 3,81 m;

ATTENDU QUE le centre de service solaire souhaite céder ces deux (2) lisières de terrain lui appartenant à la Ville de La Sarre dans le but de régulariser la largeur de l'emprise de la rue Pagé et de la 12^e Avenue Est;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter l'offre du centre de service solaire et d'acquérir ces portions de terrains.

4.2 Ententes avec le SFCP sections locales 3947 et 1390 : Liste des vêtements fournis par la Ville

Résolution no 2020-231

ATTENDU QUE l'annexe B -Liste des vêtements pour les préposées aux stationnements et à l'aéroport ainsi qu'aux préposés aux travaux publics de la Ville de La Sarre prévoyait que celle-ci serait bonifiée adéquatement pour mieux représenter la réalité avec l'adoption d'une politique d'équipements de protection individuelle (EPI);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner les lettres d'ententes avec le SCFP sections locales 3947 et 1390 - Liste des vêtements fournis par la Ville;

D'autoriser le directeur général par intérim, Denis Bédard, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

4.3 Adoption du règlement restreignant la circulation des camions et véhicules-outils

Résolution no 2020-232

ATTENDU l'avis de motion et la présentation du projet de Règlement restreignant la circulation des camions et véhicules-outils lors de la séance du 1er décembre 2020;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter le Règlement restreignant la circulation des camions et véhicules-outils.

4.4 Entente avec le SCFP section locale 3947 : Horaire de travail préposée aux stationnements et à l'aéroport

Résolution no 2020-233

ATTENDU QUE l'aéroport de La Sarre est en service du 1er mai au 31 octobre de chaque année;

ATTENDU QUE du 15 novembre au 15 avril, une seule préposée aux stationnements et à l'aéroport est nécessaire;

ATTENDU QUE la préposée ayant le mois d'ancienneté sera en mise à pied temporaire durant cette période, conformément à l'article 7.23 de la convention collective;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner la lettre d'entente avec le SCFP section locale 3947 : Horaire de travail préposée aux stationnements et à l'aéroport;

D'autoriser le directeur général par intérim, Denis Bédard, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de La Sarre.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt et avis de motion règlement de taxation

Monsieur Steve Fontaine, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2021;

Dépose le projet du règlement numéro 01-2021 intitulé Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice financier 2021.

5.2 Dépôt et avis de motion Règlement de tarification

Monsieur Réjean Fournier, par la présente :

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre;

Dépose le projet du règlement 02-2021 intitulé Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption de la politique de santé et sécurité au travail

Résolution no 2020-234

ATTENDU le désir de la Ville de La Sarre de répondre aux critères de conformité de sa mutuelle de prévention;

ATTENDU les impacts financiers reliés aux lésions professionnelles;

ATTENDU QUE les mesures de prévention et de promotion de la santé et la sécurité au travail pour le personnel de la Ville de La Sarre profitent à tous les contribuables;

ATTENDU QUE la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ainsi que les règlements et normes qui en découlent visent à éliminer à la source même les dangers dans le milieu du travail;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'adopter la présente politique de santé et sécurité au travail.

6.2 Adoption de la politique sur les équipements de protection individuelle (ÉPI)

Résolution no 2020-235

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail sécuritaire et propice à l'efficacité;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre en tant qu'employeur, reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bien-être de ses employés en adoptant une politique d'équipements de protection individuelle (EPI);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'adopter la politique de travail sur les équipements de protection individuelle (ÉPI)

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser 2 étages maximum dans la zone PC-9

Monsieur Réjean Fournier par la présente :

Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser 2 étages maximum dans la zone PC-9;

Dépose le projet du règlement 03-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage pour autoriser 2 étages maximum dans la zone PC-9.

7.2 Demande de dérogation mineure : 847, route 111 Est

Résolution no 2020-236

ATTENDU QUE le garage incluant une remise (existant) annexée implantée en cour avant alors que ce type de construction est autorisé uniquement dans les cours latérale et arrière;

ATTENDU QUE le garage a été construit en 1997, a fait l'objet d'un permis et qu'il est situé dans une zone industrielle ne causant donc aucun impact visuel négatif;

ATTENDU que tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter la demande de dérogation mineure du 847, route 111 Est.

7.3 Demande de modification d'enseigne secteur PIIA : 99, 5e Avenue Est

Résolution no 2020-237

ATTENDU QUE le propriétaire du Subway au 99, 5e Avenue Est désire ajouter une section indiquant "Restaurant" sous ses enseignes existantes dans le but de se régulariser avec les normes de la Loi 101, Charte de la langue française;

ATTENDU QUE tous les critères et objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter la demande de modification d'enseigne pour le 99, 5e Avenue Est.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables

Résolution no 2020-238

ATTENDU l'appel d'offres pour la cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option des encombrants pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclusivement;

ATTENDU la réception d'une seule soumission jugée conforme, soit celle des Entreprises JLR;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accorder le contrat de cueillette et transport des déchets solides et des matières recyclables avec option de cueillette des encombrants pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclusivement, à Les Entreprises JLR pour un montant total de 775 351,40 \$ taxes incluses, soit :

- Cueillette et transport des déchets solide :	379 679,40 \$
- Cueillette et transport des matières recyclables :	388 422,00 \$
- Option cueillette des encombrants :	7 250,00 \$

La tenue de la cueillette des encombrants sera analysée ultérieurement et pourrait être modifiée ou annulée;

D'autoriser Monsieur Denis Bédard, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine rencontre le mardi 19 janvier 2021.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière